



USAID | **BENIN**
FROM THE AMERICAN PEOPLE



Ministère de la Santé

Subventions aux ONG locales pour la mise en œuvre du Paquet d'Interventions à Haut Impact au niveau communautaire (PIHI-Communautaire)



Introduction

Contexte

Le Ministère de la Santé a identifié un ensemble d'interventions basées sur des preuves ayant un impact positif sur la mortalité maternelle, néonatale et infantile, appelé Paquet d'Interventions à Haut Impact (PIHI), afin d'aider à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le PIHI comprend une gamme de services variés, à savoir la Planification Familiale (PF), les soins postnataux, la livraison, la prévention et le traitement du paludisme, l'assainissement de base, la prévention et le traitement du VIH / IST, la vaccination, la nutrition, la PCIME, etc. Le PIHI est adapté pour la mise en œuvre à différents niveaux du système de santé, du niveau communautaire jusqu'aux hôpitaux de référence nationaux et régionaux. Il comprend également des indicateurs spécifiques pour faciliter et renforcer la surveillance des systèmes de santé.

L'USAID / Bénin accordera dix (10) subventions, dont huit (8) sont dans des zones principalement rurales, aux ONG locales pour mettre en œuvre le PIHI-Communautaire (PIHI-C). Deux (02) subventions seront attribuées aux ONG qui travaillent dans les zones sanitaires en milieu urbain à Cotonou. En outre, il y aura des activités dans certaines zones péri-urbaines dans d'autres zones sanitaires.

Les subventions aux projets des ONG locales s'appuient sur les réussites antérieures et actuelles dans la prestation de services intégrés à base communautaire pour promouvoir les comportements optimaux pour la santé et des services de qualité.

En conformité avec l'orientation nationale sur les stratégies sanitaires du PIHI-C et de l'USAID / Bénin, les projets des ONG locales se concentreront principalement dans les domaines techniques suivants: la planification familiale et la santé reproductive, la santé maternelle, néonatale et infantile, le paludisme, l'eau et l'assainissement, les pratiques saines, etc.

Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques de chaque subvention aux ONG locales seront les suivants:

Objectif 1:

- Développer un système durable de santé communautaire, de renforcement de la capacité et de la propriété des collectivités locales (société civile, autorités municipales et locales, Ministère de la Santé et établissements sanitaires privés).
- Travailler avec les communautés locales afin de les aider à mettre en œuvre les objectifs de santé basés sur la performance et conduisant à un soutien accru aux agents de santé communautaires (relais communautaires).

Objectif 2:

- Augmenter la disponibilité de l'accès, la demande et l'utilisation du PIHI-C dans les zones sanitaires ciblées, en particulier l'adoption de comportements et de pratiques sains.

Objectif 3:

- Améliorer la qualité des services du PIHI-C à travers un réseau des relais communautaires qui sont motivés, efficaces et bien intégrés dans leurs communautés.
- Définir et suivre les objectifs de performance des agents de santé communautaires.

Objectif 4:

- Gérer un système précis pour le suivi et l'évaluation en relation avec le Ministère de la Santé, qui comprend la collecte régulière des données, l'analyse et la documentation.
- Faciliter l'utilisation des données pour la prise de décision au niveau local

Résultats attendus

Les résultats escomptés pour chaque objectif sont les suivants:

Résultats pour l'objectif 1:

- Les communautés ciblées ont démontré des améliorations dans l'approche communautaire et l'engagement actif.
- Le financement et autres formes de soutien pour les relais communautaires ont augmenté.
- La participation et le leadership des femmes dans les activités de santé communautaires et la promotion sont améliorés.
- Autres résultats proposés par les ONG.

Résultats pour l'objectif 2:

- Le système de référence pour les méthodes de planification familiale de longue durée établi et/ou renforcé, et une augmentation du nombre de clients utilisant ces services.
- La diminution des ruptures de stock de consommables et biens essentiels au niveau communautaire, avec des possibilités de produits alternatifs.
- L'intégration des services améliorés.
- L'augmentation de la proportion de la population ciblée utilisant la PF, les Services de Santé Maternelle et Infantile et les services de lutte contre le paludisme, fournis à la fois par les relais communautaires et les centres de santé /cliniques privées.
- L'augmentation de la proportion de la population référée et obtenant de soins/services avec le professionnel de santé le plus proche pour la consultation prénatale, néonatale et les urgences obstétricales, les méthodes de planification familiale de longue durée, et les épisodes de maladie grave.
- L'augmentation des pratiques saines (mesurées) et l'amélioration des comportements souhaités en santé (les valeurs sont mesurées par personnes ciblées cherchant de soins).

Résultats pour Objectif 3:

- L'augmentation de la proportion de relais communautaires qui ont atteint le score minimum de qualité pour le PIHI-C et de conseil d'orientation sur la PF.
- L'augmentation du nombre de relais communautaires urbains ou ruraux certifiés et compétents.
- L'augmentation de la proportion des relais communautaires capables de reconnaître la maladie et de référer le malade de manière appropriée.
- Une ou plusieurs activités pilotes en matière de gestion communautaire des cas de pneumonie, de diarrhée ou de paludisme ou la fourniture à base communautaire des contraceptifs injectables.
- L'engagement des experts techniques locaux a augmenté.
- La motivation et la rétention des relais communautaires sont améliorées.

- L'engagement accru des acteurs locaux, notamment les municipalités et les autorités locales, dans le PIHI-C (contribution au régime de rémunération des relais communautaires sera un plus).
- Les comités locaux de qualité soutenant les relais dans leurs communautés sont créés pour vérifier leurs activités.
- L'amélioration des résultats et des comportements souhaités en santé.

Résultats pour Objectif 4:

- L'Amélioration de la tenue des dossiers, l'analyse et le rapportage au niveau local et au niveau du projet
- La documentation des résultats obtenus.
- L'utilisation des données pour la prise de décisions à tous les niveaux et la capacité d'adapter les programmes à partir des données et des analyses.

Durée:

Les subventions seront probablement accordées pour une durée de deux à trois ans, renouvelable annuellement sur la base des performances positives.

Le programme de subventions accordées aux ONG par l'USAID suit la politique de « USAID Forward » (<http://www.usaid.gov/usaidforward>) en améliorant l'appropriation locale à travers le renforcement des capacités et impliquera une étroite collaboration avec le Ministère de la Santé, les autorités municipales ou locales et la société civile.

Afin d'assurer une compréhension claire des rôles et responsabilités des ONG vis-à-vis ces parties prenantes clés et de renforcer une collaboration étroite entre toutes les parties, le tableau ci-dessous a été rédigé de manière à inclure dans l'appel d'offres pour lequel les ONG vont réagir.

	Rôle et responsabilité des ONGs locales sélectionnées vis-à-vis des acteurs par niveau
Communauté (y compris le comité villageois de développement et le conseil communal)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au processus participatif de sélection des relais communautaires (RCs) • Participation à la sélection des remplaçants des RC défaillants • Participation aux campagnes de communication et de mobilisation sociale pour augmenter la demande des interventions à haut impact • Contrôle de qualité des données rapportées par le RC • Renforcement des capacités des comités villageois/de quartier de planification, mobilisation communautaire, et l'appui social aux RC • L'engagement dans le partage des résultats et leur usage pour la prise de décision
Centre de Santé d'Arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du personnel du centre de santé dans la formation* et supervision des RC • Participation à la collecte, l'analyse, et le rapportage des données au niveau zone sanitaire, y compris faciliter l'introduction du sous-système communautaire • Engagement dans le partage des résultats et leur usage

	<p>pour la prise de décision</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation dans le renforcement du système de référence/contre-référence • Soutien aux activités de sensibilisation dans la communauté
Mairie	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des séances de plaidoyer sur le PIHI-C auprès des élus locaux, des leaders traditionnels et sociaux • Participation aux réunions de partage des résultats • Appui budgétaire à la motivation des RC à travers une ligne budgétaire • Appui technique dans la gestion des programmes des RC • Renforcement des capacités des mairies dans le transfert des compétences en faveur de la décentralisation.
Zone Sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la collecte, l'analyse et le rapportage des données (y compris le monitoring) • Organisation des sessions de partage des résultats avec les leaders et les élus locaux. • Participation à la formation* et supervision des RC conformément aux normes et protocoles en vigueur • Facilitation du processus d'approvisionnement des médicaments/produits sélectionnés pour le niveau communautaire
Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du contenu du PIHI-C • Appui technique au programme à travers la mise à disposition de personnes ressources compétentes pour le renforcement des capacités des RC (ex : formation*) • Prise de décision utilisant les données collectées au niveau communautaire • Appui aux niveaux intermédiaire et périphérique de la pyramide sanitaire dans le respect des normes et politiques en matière de santé communautaire

*Les formations seront organisées et financées par les ONGs en collaboration avec le Ministère de la Santé à plusieurs niveaux (central, zone sanitaires, centre de santé).